Image not found or type unknown

Je suis marocaine conjointe d'un francais je réside en france

Par **linda2011**, le **13/05/2011** à **16:22**

Bonjour,
je suis marocaine conjointe d'un francais je réside en france il ya seulement 1 an ,mon prbléme c'est que l'homme avec qui je me suis marié au maroc n'es plus le meme il a complétement changé , pour la moindre de chose il me traite de connasse ou 'bounyoule'ou sale rasse ,une fois il m'a tappé et la moindre chose m'insulte ,que je suis béte tout le temps a force j'ai commencé à pensé que c'est vrai je suis une béte et je ne comprends rien ,j'ai perdu la confiance en moi ,et quand j'ai travaillé je lui donne mon salaire car il surveille mon fiche de paye ,ça fait 9 ans qui n'a pas son permis car il a perdu à cause de l'alcool et quand je suis arrivée en france et j'ai travaillé un contrat cdd et j'ai acheté une voiture il a repassé son permis ,maintenant j'ai commencé un autre contrat de la saison il m'a dit que je dois lui donné ma voiture et j'achete une autre et que je dois payer les assurances des deux voitures et le loyer et la nouriture aussi ,le pire c'est que il veut pas des enfants avec moi car il a un enfant avec son ex (sa coupine)son fils aussi raciste, il m'aime pas il ne veut pas que j'aie des enfants avec son pére car il est jaloux il veut rester le fils unique de son pére ,et ces dérniers jours c'est le pére de la coupine de son fils il me contacte pour me dire qu'il est amoureux de moi ,c'est un plan pour qu'ils se débarassent de moi comme ça je serai une femme infidéle et comme ça il vas m'envoyer au maroc .je lui dit écoute je suis musulmane , je couche pas avec un homme sans
mariage,il m'a dit je vais te marier je lui dit ,j'accépte pas meme si tu restes le seul homme sur cette terre,et le lendemain j'ai reclamer ce qu'il m'a dit chez les gendarmes.
je me sens perdu car je n'ai qu'une carte de séjour d'un an seulement et si je me divorcerai maintenant ,je vais perdre tous au maroc j'avais un travail ,j'étais heureuse là je n'ai personne ni famille ni amis , lui il travaille la semaine et les weekends chez son fils et les coupins ,j'ai une dépression .ici c'est une petite village et le travail on le trouve pas facilement pour avoir un CDI pour etre stable et assuré un peu car je vis dans l'enfer avec le lui il me dit chaque casses toi!!!sors de chez moi ,je ne sais pas quoi faire merci d'avance de votre réponse

Par **Domil**, le **13/05/2011** à **18:38**

Commencez par ne plus vous laisser faire et la prochaine fois qu'il vous frappe, vous allez porter plainte

Par **linda2011**, le **14/05/2011** à **17:25**

merci pour votre réponse j'ai déja déposé le plainte mais il a un coupain qui lui montre ce qu'il doit faire et tout les démarches qu'il doit faire

Et vous , vous allez avoir nos conseils !

Par **Claralea**, le **14/05/2011** à **19:37**

Peu importe ce que peut dire ou faire son copain, les femmes battues sont protégées en France, il faut porter plainte à chaque fois

[citation]**Conjoint entré par regroupement familial**

En cas de rupture de la vie commune avec votre époux (hors cas de décès), le préfet peut vous retirer votre carte de séjour "vie privée et familiale" ou en refuser le renouvellement, pendant les 3 années qui suivent votre autorisation de séjourner en France.

Lorsque la vie commune a cessé en raison des violences conjugales commises par votre conjoint, le préfet ne peut pas vous retirer votre carte. Il peut la renouveler
[/citation]

Par **linda2011**, le **16/05/2011** à **10:27**

merci pour le renseignement mais une fois il m'a tappé et je n'ai posé le plainte car j'avais peur qu'il me jette dans la rue par contre j'ai posé d'autres plaintes quand il m'a insulté est ce que c'est suffisant qu'est ce que vous pensez,maintenant il dort seul ,car il veut pas des enfants de moi

Par **Domil**, le **16/05/2011** à **14:04**

L'insulte, certes condamnable, dans votre contexte, n'est qu'une contravention.
Si vous ne déposez pas plainte pour violence, avec marque physique ou témoin le prouvant ...

Par **linda2011**, le **16/05/2011** à **15:48**

j'avais tort il m'a fait un marque physique car il m'a tappé avec sa main sur le visage j'avais les lévres gonflées et j'ai fait une certificat mais je l'ai pardonné et la police à ce moment là il n'ont rien écris sur le dossier ,mais maintenant on a un grand dossier chez la police et ils sont

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

au courant mais lui il a un coupain a la police il lui montre les démarches et lui donne des conseils

Par **Domil**, le **16/05/2011** à **17:25**

Voyez un avocat pour savoir quoi faire la prochaine fois et si ce que vous avez pour le moment est suffisant

Par **linda2011**, le **17/05/2011** à **10:42**

merci pour votre conseil mais je dois consulter un bon avocat

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés